

[資 料]



## 資料 1. 調査団員名簿

### (1) 現地調査Ⅰ（概略設計調査）

a	森谷 裕司	総括	国際協力機構 ブルキナファソ事務所所長
b	安田 智幸	計画管理	資金協力支援部 実施監理第二課
c	野村 一郎	業務主任／建築計画／教育事情	(株)福永設計
d	古角 信弘	建築設計	(株)福永設計
e	小林 正明	施工計画／調達事情／積算	(株)福永設計
f	藤田 元夫	水理地質／給水計画	(株)福永設計
g	田中 広美	通訳	(株)福永設計
h	深田 裕也	業務調整員	(株)福永設計

### (2) 現地調査Ⅱ（概要説明）

a	森谷 裕司	総括	国際協力機構 ブルキナファソ事務所所長
b	安田 智幸	計画管理	資金協力支援部 実施監理第二課
c	武井 清隆	調達監理計画	日本国際協力システム 業務第一部 施設第三課
d	野村 一郎	業務主任／建築計画／教育事情	(株)福永設計
e	古角 信弘	建築設計	(株)福永設計
f	小林 正明	施工計画／調達事情／積算	(株)福永設計
g	藤田 元夫	水理地質／給水計画	(株)福永設計
h	田中 広美	通訳	(株)福永設計

### (3) 現地調査Ⅲ（入札参考図書説明）

a	森谷 裕司	総括	国際協力機構 ブルキナファソ事務所所長
b	野村 一郎	業務主任／建築計画／教育事情	(株)福永設計
c	藤田 元夫	水理地質／給水計画	(株)福永設計
d	田中 広美	通訳	(株)福永設計



資料 2. 調査行程

(1) 現地調査 I (概略設計調査)

			官団員		コンサルダント					
			森谷 裕司	安田 智幸	野村 一郎	田中 広美	古角 信弘	小林 正明	藤田 元夫	深田 裕也
			団長	計画管理	(a) 業務主任 建築計画 教育事情	(e) 通訳	(b) 建築設計	(c) 施工計画 積算	(d) 水理地質 給水計画	(f) 業務調整
1	8月17日	日			成田 (NRT) 12:00 → パリ (CDG) 17:30 by AF275					
2	8月18日	月			パリ (CDG) 16:10 → ワガドゥグ (OUA) 19:45 by AF730					
3	8月19日	火	成田 (NRT) 11:10 → パリ (CDG) 16:40 by JL405		AM JICA事務所訪問 PM 教育省表敬・説明 (調査日程、ミニッツ案など)					
4	8月20日	水	パリ (CDG) 16:10 → ワガドゥグ (OUA) 19:45 by AF730		他ドナー表敬 現地再委託協議等					
5	8月21日	木	サイト視察(ヤテングラ) JICA事務所訪問			ヤテングラ県 DPEBA訪問・協議				
6	8月22日	金	9:00 教育省表敬/説明 その後、引き続きサイト視察			ブルゴール県 DPEBA訪問・協議				
7	8月23日	土	サイト視察(ブルキエンド)			ブルキエンド県 DPEBA訪問・協議 サイト調査				
8	8月24日	日	サイト調査日程作成 団内協議							
9	8月25日	月	10:00 外務省表敬 (MoFA) 11:00 財務省 (MoEF) 14:00 ミニッツ協議 夕方 JICA事務所中間報告			サイト調査				
10	8月26日	火	10:00 ミニッツ協議 14:00 ミニッツ署名			↓	施工関連調査	↓	↓	
11	8月27日	水	JICA事務所報告 団内協議		JICA事務所報告 団内協議	↓	↓	↓	↓	
12	8月28日	木	→ パリ (CDG) 06:15 AF735 パリ (CDG) 19:05 →		援助機関調査	↓	↓	↓	↓	
13	8月29日	金	成田着 13:55 (NRT) JL406		教育省協議	↓	積算関連調査	↓	↓	
14	8月30日	土			↓	既存校調査	↓	↓	調査結果整理	
15	8月31日	日	文書、資料作成 団内協議							
16	9月1日	月			入札関連調査	サイト調査	施工関連調査	↓	サイト調査 日程調整	
17	9月2日	火			↓	↓	↓	↓	↓	
18	9月3日	水			↓	↓	↓	↓	↓	
19	9月4日	木			教育省協議	↓	↓	↓	↓	
20	9月5日	金			↓	DPEBA クリテンガラ県 訪問・協議 サイト調査			調査結果整理	
21	9月6日	土			↓	既存校調査	↓	↓	↓	
22	9月7日	日	文書、資料作成 団内協議							
23	9月8日	月			建築関連調査	サイト調査	関連調査	↓	サイト調査	
24	9月9日	火			↓	↓	↓	↓	↓	
25	9月10日	水			↓	↓	↓	↓	調査結果整理	
26	9月11日	木			↓	翻訳書類 作成	調査結果整理	↓	↓	
27	9月12日	金			10:00 教育省報告 (DEP 概略方針確認) 15:00 JICA事務所報告					
28	9月13日	土			ワガドゥグ (OUA) 22:40 →					
29	9月14日	日			→ パリ (CDG) 06:15 AF735 パリ (CDG) 11:50 →					
30	9月15日	月			成田着 6:55 (NRT) AF272					

(2) 現地調査Ⅱ (概要説明)

			官団員			コンサルタント				
			森谷 裕司	安田 智幸	武井 清隆	野村 一郎	田中 広美	古角 信弘	小林 正明	藤田 元夫
			団長	計画管理	調達監理計画	(a) 業務主任 ／建築計画 ／教育事情	(e) 通訳	(b) 建築設計	(c) 施工計画 ／積算	(d) 水理地質 ／給水計画
1	1月3日	土	成田 (NRT) 11:00 → パリ (CDG) 15:45 by JL405							
2	1月4日	日	パリ (CDG) 11:05 → ワガドゥグ (OUA) 17:50 by AF732 団内打合せ							
3	1月5日	月	成田 (NRT) 9:30 → パリ (CDG) 14:15 by AF279 パリ (CDG) 16:10 → ワガドゥグ (OUA) 20:45 by AF730			8:30 JICA「プ」事務所 表敬 11:00～ 概略設計概要説明				
4	1月6日	火	8:00～9:30 JICA事務所訪問 9:40～10:30 教育省表敬 10:30～11:00 大使館 16:00 DEP 局長他 概略設計調査報告書説明 協議			DPEBA訪問		入札担当者協議		井戸建設業者面談
5	1月7日	水	ブルキエンドラ サイト訪問			DPEBA訪問		設計事務所訪問		サイト調査 水資源総局協議
6	1月8日	木	13:00 JICA打合せ	8:30 DEP協議 13:00 JICA打合せ	8:30 DEP協議 15:00 税務総局情報収集	8:30 DEP協議 13:00 JICA打合せ		コンサル・施工業 者訪問	入札関連省庁、 施工会社訪問	
7	1月9日	金	8:45 ミニッツ署名 11:00 JICA事務所打合 16:30 大使館報告	8:45 ミニッツ署名 11:00 JICA事務所打合 16:30 大使館報告 ワガドゥグ (OUA) 21:10 →	8:30 DEP協議 11:00 FASSO BARRA訪 問 16:30 大使館報告 ワガドゥグ (OUA) 21:10 →	8:45 ミニッツ署名 11:00 JICA事務所打合せ 16:30 大使館報告		再委託協議	弁護士、他 情報確認	
8	1月10日	土	→ パリ (CDG) 06:00 by AF731 パリ (CDG) 18:05 →			団内協議 ワガドゥグ (OUA) 23:25 → by AF735				
9	1月11日	日	→ 成田 (NRT) 14:00 by JL406			→ パリ (CDG) 5:55 パリ (CDG) 18:05 →				
10	1月12日	月	→ 成田 (NRT) 14:00 by JL406							

(3) 現地調査Ⅲ (入札参考図書説明)

			コンサルタント		
			野村 一郎	藤田 元夫	田中 広美
			(a) 業務主任 ／建築計画 ／教育事情	(d) 水理地質 ／給水計画	(e) 通訳
1	2月28日	土	成田 (NRT) 11:00 → パリ (CDG) 15:45 by JL405		
2	3月1日	日	パリ (CDG) 11:05 → ワガドゥグ (OUA) 17:50 by AF732		
3	3月2日	月	8:00 JICA「プ」事務所 表敬 10:00～ DEP、財務省協議		
4	3月3日	火	MEBA/DEPとの協議		
5	3月4日	水	MEBA/DEPとの協議	MAHRH/DGREとの協議	業務主任同行
6	3月5日	木	建築関係業者動向調査	井戸関係業者動向調査	業務主任同行
7	3月6日	金	テクニカルノート協議・署名 16:00 JICAブルキナファソ事務所報告		ワガドゥグ(OUA)21:10→byAF731
8	3月7日	土	ワガドゥグ (OUA)23:25 → by AF735 補足調査		→パリ (CDG) 06:00 パリ (CDG) 18:05 → byJL406
9	3月8日	日	→パリ (CDG) 05:55 パリ (CDG) 18:05 → byJL406		→ 成田着 14:00 (NRT)
10	3月9日	月	→ 成田着 14:00 (NRT)		

### 資料 3. 関係者リスト

【基礎教育・識字省】Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation		
所属	役職	氏名
	Secrétaire Général 次官	Noraogo Innocent ZABA
Direction des études et de la planification 調査・計画局 (DEP)	Directeur 局長	Séydou KONATE
	Chef de service statistique 統計課長	Paul Y. DIABOUGA
	Service Carte éducative 教育統計課	Binto OUEDRAOGO
		Christiane ILBOUDO SEDGHO
		Passéta BOUGMA
	Chef de service coopération 協力課長	Etienne BINGOUZEOGO
	Service coopération 協力課	Edouard LALLOGO
		Raymond OUEDRAOGO
	Service coopération suivi et évaluation des plans et programmes d'éducation 協力課 教育計画プログラム・モニタリン グ評価担当	Fatimata BONKOUNGOU (Mme)
	Agent 職員	Bonaventure SEGUEDA
	Service Prospective et planification 計画将来予測課	Ignace ZOMBRE
		Saïdou SANKARA
Service Informatique 情報処理課	Aboubacar WARA	
Chef du service administratif et financier 総務・財務課長	François BADO	
Agent au service administratif et financier 総務・財務課職員	Jean SABA	
Direction Générale de l'Enseignement de base 基礎教育総局 (DGEB)	Directrice 局長	K. Judith TAPSOBA
	Chargé d'études 調査担当	Dassablaga SAWADOGO
	Directrice du Développement de l'Enseignement de base 基礎教育開発部 部長	Emma KINDA (Mme)
	Chef de service du suivi de l'encadrement 基礎教育開発部 指導官監理担当	D. Patrice SHIA
	Carte scolaire スクールマップ担当	Fati OUEDRAOGO
Personne responsable des marchés (PRM) 入札・契約総責任者	-	Cécile MEDA (Mme)
Direction de l'Administration et des Financières (DAF) 総務・財務局	Chef de service des marchés 契約課長	Samuel NADEMBEGA
Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux écoles 教材支給部 (DAMSE) 監理・財務局	Directeur 部長	Issaka KABORE
Direction des l'Administration et des Finance (DEF)	土木技師 Ingénieur genie civil	M. KIENTORE Adama Hyacinthe

【DPEBA 関係者】		
DPEBA Boulgou	Director 局長	NIKIERA Simulve
	Chef service statistiques 統計課長	L Y Hama KABRE jean
DPEBA Boulkiemde	Director 局長	Koboré R Ethienne
	Chef de Statistique 統計課長	SAWADOGO Isdaka
DPEBA Yatenga	Director 局長	OUEDRAOGO Saydou
	Charge de la carte Educative 教育地図担当	TRAORE Abdoulaye
【CEB,視学官、学校関係者】		
CEB Ouahigouya-4	Chef de CEB OHG IV	SAVADOGO Mady
CEB Nandiala	Inspecteur	Bationo Nagalo
BLK Poa / Ecole de Yagouba	Principal	
BLG CEB Bané	Inspecteur	SDRE Kalapé
BLG ecole de Sago	Principal	NOMBRE Sayibo
BLG Ecole de Dango	Pricipal	Ouedraogo Albert O
KLT CEB Andemtenga	Statistiques	OUEDRAOGO Tahéré
KLT CEB Andemtenga		OUEDRAOGO Gambila
【外務・地域協力省】Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale		
アジア・太平洋・カリブ局 Directeur Asie-Pacifique Caraïbes	局長 Directeur	Pascal BATJOB0
	外務担当顧問 Conseiller des affaires étrangères	Benjamin NANA
	研修生	Zoundi Martine YAMEOGO
	Stagiaire	Kaouro COULIBALY
【経済・財務省】Ministère de l' Economie et des Finances		
Direction générale de la coopération 協力総局	Directeur général de la Coopération 協力総局長	Léné SEBGO
	Directeur de la coopération technique et des consultations multipartenaires Coordinateur national de l' efficacité de l' aide 技術協力・多国間援助局長	Justin HIEN
	Directeur de la coopération bilatérale 二国間協力部長	Inoussa OUIHINGA
	Chef de service Programme de Coopération 協力プログラム課長	Bernard Jean TASSIMBEDO
	Chargé de projets プロジェクト担当	Daouda SONA
	Agent 職員	Raphaël KABRE
Direction Générale des Impôts 税務総局	Direction de législatif et contentieux 法律・訴訟局	Sayouba SAWADOGO
	Division des Moyennes Entreprises 中企業課、プロジェクト担当	Joël DIPAMA S. Fulbert YE
【農業・水利・水産資源省】Ministère de l' Agriculture, de l' Hydraulique et des Ressources Halieutique		
Direction Générale des Ressources en Eau 水資源総局	Directeur de l' Approvisionnement en eau potable 飲料水供給局長	Ousséini THANOU



	契約課長	Mr.Akiara
<b>【都市計画住宅省】</b> Ministère de L'habitat et de L'urbanisme		
規則、契約、統計課 Direction de la Réglementation, des marchés et de la Statistique	課長 Directeur	Mr.BAMBAMRA Yacouba Sylvain
<b>【施主代行機関】</b>		
ファソバラ Fasso Baara	Direction Technique Directeur 技術部部長	Saïdou OUEDRAOGO
AGEM	代表 Manager Principal	Mr.Jean Urbain KORSAGA
	理事 Administrateur	Alfred SAWADOGO
	技術責任者 Responsable Technique	Karim TRIANDE
<b>【設計事務所】</b>		
MEMO	社長 Diercteur	Mr.TOU Brahima
AC3E	社長 Diercteur	Mr. Adama OUEDRAOGO
CETIS	社長 Diercteur	Mr. OUEDRAOGO P. Zacharie
GRETECH	社長 Directeur Général	Mr. Idrissa PORGO
CICAD	社長 Directeur Général	Mr.Ignace SAWADOGO
<b>【施工業者】</b>		
NAKINGTAORE	社長 Diercteur	Mr.PARGO Larba
ECW	社長 Diercteur	Mr. NANA L. Souleymane
Entreprise la Bell Bâtisse	社長 Diercteur	Mr. Augstin DAMIBA
GERBATS	工事監督 Conducteur des Travaux	Mr.Ephrem D. AMOUAOU
Concept Sarl	社長 Gérant	Mr.Siméon TOE
ECOBAA	社長 Diercteur	Mr. Laurent Wanogo ZANGO
<b>【資機材業者】</b>		
Diamand Cement LTD.	ラボ主任 Chef de laboratoire	M. N. VEERABABU
HAGE	営業部長	M. Aristad A. NIKIEMA
<b>【他ドナー】</b>		
Ambassade des Etats-Unis / USAID アメリカ大使館/USAID	Education Officer 教育担当	Michel KABORE
Banque Islamique de Développement イスラム開発銀行 Programme Education Primaire IV	Chef du Projet プロジェクトリーダー	Kanfidini COULIDIATI
	Unité de Gestion BID 技術担当	Désiré SANON
Banque d'Afrique de Développement	Chargé Education de base 基礎教育担当	Georgette PARE

アフリカ開発銀行 Programme Education V	Spécialiste au passation des marchés 契約担当	Bakary ZAPRE
【JICA ブルキナファソ事務所】Bureau de la JICA au Burkina Faso		
	所長	M. Yuji MORIYA
	所長代理	Mme Kaori TANAKA
	企画調整員	Mme.Keiko SANO
	保健・教育プログラムアシスタント Assistant de programme santé/éducation	Mme Haoua BISSIRI BARRY

資料 4. 討議議事録 (M/D)  
(1) 現地調査 I (概略設計調査)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR  
L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE  
POUR  
LE 4<sup>EME</sup> PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES  
AU BURKINA FASO

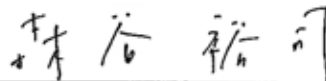
En réponse à la requête introduite par le gouvernement du Burkina Faso et sur la base du résultat de l'étude préliminaire, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept sommaire relative au quatrième projet de construction d'écoles primaires (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Burkina Faso du 18 août au 13 septembre 2008 une mission d'étude du concept sommaire (ci-après désignée « la Mission ») conduite par M. Yuji MORIYA, Représentant résident du Bureau de la JICA au Burkina Faso.

La Mission a eu une série de discussions avec les autorités burkinabé concernées et a effectué les études sur le terrain au Burkina Faso.

Au terme des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint. La Mission poursuivra l'étude et élaborera le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire.

Fait à Ouagadougou, le 26 août 2008



M. Yuji MORIYA  
Chef de Mission  
Mission de l'Etude du concept sommaire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



M. Seydou KONATE  
Directeur des Etudes et de la Planification  
Ministère de l'Enseignement de Base et  
de l'Alphabétisation  
Burkina Faso



M. Justin HHEN  
Directeur de la Coopération Technique et des  
Consultations Multipartenaires  
Directeur Général de la Coopération par intérim  
Médaille d'honneur des collectivités locales  
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et  
des Finances  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Burkina Faso

## APPENDICE

### 1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement de l'éducation dans les écoles primaires des provinces faisant l'objet du Projet par la construction de complexes scolaires.

### 2. Contenu de l'étude et calendrier de l'exécution :

- 2-1 La partie japonaise a décidé d'effectuer une étude du concept sommaire, suite au résultat de l'étude préliminaire exécuté en novembre 2007. La partie burkinabé a donné son accord sur le résultat de l'étude préliminaire expliqué par la partie japonaise, la méthodologie d'étude, le calendrier et d'autres éléments du Projet qui ont été définis sur la base dudit résultat, et a accepté les travaux et prestations à la charge de la partie burkinabé.
- 2-2 L'exécution de ce Projet sera décidée définitivement par le gouvernement du Japon, suite au résultat de l'étude du concept sommaire (la présente Mission d'étude, l'analyse au Japon, la Mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept sommaire). La partie burkinabé a compris le statut de la présente étude.
- 2-3 La Mission poursuivra l'étude au Burkina Faso jusqu'au 13 septembre 2008. L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet de la partie burkinabé se sont engagés à apporter à la Mission les appuis nécessaires pour le bon déroulement de l'étude.
- 2-4 Suite au résultat de la présente étude, la partie japonaise fera l'analyse du Projet au Japon jusqu'en décembre 2008, et une mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept sommaire sera envoyée au Burkina Faso à la fin décembre 2008.

### 3. Organisme responsable et organisme d'exécution du Projet du Burkina Faso

- 3-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (MEBA).
- 3-2 L'organisme d'exécution du Projet est la Direction des Études et de la Planification (DEP) du Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation.
- 3-3 Les organigrammes du MEBA et de la DEP sont joints en **Annexe 1**.

### 4. Sites faisant l'objet du Projet

- 4-1 La partie burkinabé a exprimé son souhait que les six (6) provinces (Yatenga, Passoré, Ganzourgou, Kouritenga, Boulgou, et Boulkiémdé) fassent l'objet du Projet.
- 4-2 La Mission a expliqué les orientations de l'étude, à savoir, la partie japonaise sélectionnera les provinces faisant l'objet du Projet parmi ces six provinces, en vue de l'efficacité des travaux et de la réduction des coûts. La partie burkinabé a

6

3

67

accepté ces orientations.

- 4-3 La Mission a expliqué que la partie japonaise sélectionnerait les provinces faisant l'objet du Projet tout en tenant compte de l'intention de la partie burkinabé
- 4-4 La Mission établira, après son retour au Japon, la liste des écoles prioritaires suite aux résultats de l'étude sur le terrain et conformément aux critères de sélection mentionnés en **Annexe 2**. Les deux parties ont consenti à ce que l'étendue du Projet soit définie selon les résultats de l'étude ultérieure.
- 4-5 Les deux parties ont confirmé que les sites figurant sur la liste des écoles prioritaires pourraient être modifiés à l'étape de la préparation du dossier d'appel d'offres, et par conséquent que les zones et les établissements mentionnés en **Annexe 3** ne signifient pas obligatoirement les sites définitifs de la coopération.

#### **5. Composantes faisant l'objet de la requête**

A l'issue d'une série de discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur les composantes de base du Projet comme indiquées en **Annexe 4** : salles de classe (selon la nécessité, le bureau-magasin sera intégré dans les composantes), latrines, logements de maîtres, forages positifs et le mobilier scolaire annexé.

Suite au résultat de la présente étude, la partie japonaise approfondira l'étude sur les composantes mentionnées ci-dessus, y compris le compendium scientifique et métrique qui serait fourni à chaque école. Les deux parties ont confirmé que les composantes seront définies à l'issue de l'examen ultérieur, et que les composantes mentionnées ci-dessus ne signifient pas obligatoirement les composantes définitives de la coopération.

#### **6. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon et Travaux et prestations à la charge de la partie burkinabé**

- 6-1 La partie burkinabé a pris bonne note du schéma de l'aide financière non-remboursable pour le développement de communautés mentionné en **Annexes 5-1 et 5-2** et a exprimé qu'elle n'observe pas de problème particulier pour que ce Projet soit exécuté dans le cadre de ladite aide.
- 6-2 La Mission a expliqué à titre provisoire le nouveau système de la coopération financière non-remboursable du Japon qui sera exécuté à partir d'octobre 2008, et la partie burkinabé l'a compris. Pour ce qui est de l'explication officielle, l'Ambassade du Japon compétente ou le bureau de la JICA au Burkina Faso en fera part à la partie burkinabé à partir de septembre.
- 6-3 La partie burkinabé s'est engagée à exécuter les travaux et prestations à sa charge selon le calendrier d'exécution des travaux pour le bon déroulement du Projet, et à mettre en place le budget nécessaire à cet effet, au cas où ce Projet serait exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable. La partie burkinabé s'est également engagée à prendre les mesures nécessaires pour exécuter les travaux et prestations à la charge de la partie burkinabé, qui sont mentionnés en **Annexe 6**.

#### **7. Cadre de l'exécution des travaux**

Les deux parties se sont mises d'accord sur le cadre de l'exécution des travaux mentionné ci-dessous.

f

7

10

- 7-1 La partie japonaise exécutera l'étude du concept sommaire sur les sites prioritaires et les composantes qui sont mentionnés plus haut, et rendra compte de ses principales conclusions lors de la prochaine étude au Burkina Faso.
- 7-2 L'aide financière non remboursable du Japon sera exécutée après la conclusion de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements. L'Echange de Notes confirmera définitivement l'objectif du Projet, la période de l'exécution, les conditions et le montant de la coopération. Le schéma de l'exécution du Projet est comme indiqué en **Annexe 7**.
- 7-3 Après la conclusion de l'Echange de Notes, la partie burkinabé conclura l'accord d'approvisionnement avec Japan International Cooperation System (ci-après désigné « JICS »), agent d'approvisionnement. Les services indiqués ci-dessous seront exécutés selon les directives pour l'approvisionnement des biens et des services dans le cadre de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (**Annexe 8**). Les frais relatifs à l'ouverture d'un compte bancaire et au transfert du fonds seront à la charge du gouvernement du Burkina Faso.
- 1) Exécution du budget pour l'aide financière non-remboursable du Japon.
  - 2) Appel d'offres et évaluation
  - 3) Conclusion du contrat avec les entrepreneurs et les consultants.
  - 4) Paiement
  - 5) Rôle du comité
  - 6) Exécution et supervision des travaux de construction
  - 7) Supervision de l'état d'avancement du Projet

## 8. Système d'exécution du Projet

- 8-1 Les deux parties ont confirmé la mise en place du comité intergouvernemental pour le bon déroulement du Projet.  
Le comité sera présidé conjointement par :
- 1) L'Ambassadeur du Japon ou son représentant
  - 2) Le Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation ou son représentant
- 8-2 Le gouvernement burkinabé mettra en place une cellule de suivi du Projet qui sera logée à la Direction des Etudes et de la Planification.

## 9. D'autres points concernés

- 9-1 Responsabilité concernant les défauts lors de l'exécution du Projet :  
Au cas où un défaut de conception serait décelé, le consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction en assumera la responsabilité.  
Quant au défaut d'exécution des travaux, l'entreprise de construction en assumera la responsabilité.
- 9-2 Disposition d'exonération des taxes  
La Mission a demandé à la partie burkinabé de prendre des mesures adéquates et nécessaires pour exonérer les droits de douane, les taxes municipales, la taxe à la

f

h

valeur ajoutée et toutes autres levées fiscales relatives à tous les services concernant l'exécution du Projet et l'approvisionnement des matériels et matériaux. La partie burkinabé a compris l'intention de la partie japonaise et s'est engagée à prendre des dispositions nécessaires.

9-3 Gestion et maintenance des sites faisant l'objet du Projet

La partie burkinabé s'est engagée à assurer le fonctionnement et la maintenance des installations ainsi que de leurs équipements.

9-4 Gestion et maintenance des installations qui seront construites

La partie burkinabé a compris la nécessité de gérer et maintenir de façon adéquate les installations scolaires qui seront construites dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon et s'est engagée à l'exécuter.

D'autre part, la partie burkinabé a formulé une demande de coopération relative aux composantes soft pour la gestion et la maintenance des installations scolaires et des installations d'alimentation en eau.

9-5 Mesure de sécurité

La partie burkinabé s'est engagée à prendre des mesures de sécurité nécessaires en faveur des ressortissants japonais qui sont impliqués dans l'exécution de ce Projet.

9-6 Fourniture des informations nécessaires

La partie burkinabé s'est engagée à fournir à la Mission les données relatives aux sites faisant l'objet du Projet, à savoir celles des conditions naturelles et d'autres informations nécessaires pour l'exécution de cette étude.

- Annexe 1 : Organigrammes du MEBA et de la DEP
- Annexe 2 : Critères de sélection des sites
- Annexe 3 : Liste des écoles faisant l'objet du Projet
- Annexe 4 : Principales Composantes du Projet
- Annexe 5-1 : Système de l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés
- Annexe 5-2 : Circuit du fonds de l'aide financière non remboursable le développement des communautés
- Annexe 6 : Travaux et prestations à la charge de la partie burkinabé
- Annexe 7 : Schéma de l'exécution du Projet
- Annexe 8 : Directives pour l'approvisionnement des biens et des services dans le cadre de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés

f

h